

Sécurité de la vieillesse—Loi

● (1810)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.
(La motion de M. Dantzer est rejetée.)

[Français]

Mme Bégin propose: Que le bill soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Comme il est maintenant 18 h 14, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément aux dispositions du Règlement.

(A 18 h 14, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME XIX